

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 34 (1963)

**Heft:** 6

  

**Autor:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Vorwort:** Oeuvres sociales : du Jura à Neuchâtel

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

P734

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIV<sup>e</sup> ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 6 Juin 1963

## SOMMAIRE

Oeuvres sociales, du Jura à Neuchâtel — La Collégiale de Saint-Ursanne  
Perspectives d'évolution de l'industrie gazière suisse  
Rapport d'activité de La Jurassienne, caisse d'assurance-maladie, Cortébert  
Chronique économique

## Oeuvres sociales

### Du Jura à Neuchâtel

*\* C'est une séance instructive et enrichissante que la commission sociale de l'ADIJ a tenue récemment à Neuchâtel sous la présidence de M. Willy Sunier, préfet à Courtelary. Ce fut l'occasion pour ses membres de faire connaissance avec deux institutions dont on ne dira jamais assez de bien, le Centre neuchâtelois et jurassien de réadaptation fonctionnelle et l'Ecole romande d'aides familiales « La Maison claire ».*

*Dans ce bulletin, nous avons déjà dit les avantages qu'offre le Centre neuchâtelois et jurassien de réadaptation fonctionnelle, dû à l'initiative du Dr de Montmollin et dont M. Sunier fait partie du comité présidé par M. Stücker.*

*Créé grâce à l'appui financier des cantons de Neuchâtel et Berne, de nombreuses communes neuchâteloises et jurassiennes, d'entreprises industrielles, commerciales, bancaires et d'assurances, de fondations sociales et de généreux donateurs privés, le Centre permet aux handicapés physiques de récupérer, dans les meilleures conditions possibles, l'usage de leurs membres atteints par des accidents ou la maladie, ou de s'adapter à leur infirmité.*

*Ce Centre devait, selon les initiateurs, servir à soulager les rescapés de la poliomyélite. Mais, ceux-ci ayant presque complètement disparu, on y soigne actuellement des personnes atteintes de paralysie congénitale ou accidentelle, consécutives à des accidents ou à des attaques cérébrales.*

*Les muscles et les articulations, grâce aux traitements prescrits, doivent apprendre à travailler à nouveau. L'eau étant un moyen efficace pour supprimer le frottement et la pesanteur, une grande piscine a été aménagée au sous-sol du bâtiment.*

*A mesure que les forces reviennent aux handicapés physiques, ils sont soumis à des efforts plus importants en dehors de l'eau. C'est alors qu'intervient l'ergothérapie, à savoir le traitement par le travail. Certes,*

un exercice trop souvent répété risque de fatiguer le malade mais, s'il a le sentiment qu'il sert à la création d'un objet, ce malade le fera sans lassitude. C'est pourquoi le Centre possède des ateliers de menuiserie, de poterie et de tissage où l'on peut s'adonner, sans risques, à différents travaux.

Il est cependant des malades trop gravement atteints et qui ne peuvent plus récupérer. A ceux-là il faut apprendre à se passer des muscles et des articulations condamnés et à se débrouiller seuls en cherchant à leur rendre un peu d'indépendance.

Vivement impressionnés par la visite du Centre et les explications qui leur furent données, les membres de la commission sociale se rendirent ensuite à l'Ecole romande d'aides familiales « La Maison claire » où l'on prépare des jeunes filles et des jeunes femmes à une activité multiple et efficace, dans les circonstances les plus diverses.

Qu'est-ce, en fait, qu'une aide familiale ? C'est elle qui remplace la mère et la maîtresse de maison quand elle est à bout de forces ou qu'elle est malade, quand elle a besoin de se refaire ou de se détendre, avant de reprendre sa tâche. La femme, qui met au monde son enfant, soit à l'hôpital, soit chez elle, est certaine que son ménage sera bien tenu et que ses enfants seront traités avec compréhension et amour. Elle sait aussi qu'elle-même sera entourée et soignée en cas de besoin. Les personnes âgées ou isolées, qui ont souvent besoin d'aide, peuvent également bénéficier de l'intervention de l'aide familiale.

Les temps ont changé. La famille s'est rétrécie. Quand l'aide apportée par la famille ou le voisinage n'est plus possible, c'est l'aide familiale qui la remplace. Une nouvelle profession se charge de ces devoirs. L'aide familiale est introduite, de ce fait, dans la plus étroite intimité de la famille et chaque cas lui fait rencontrer un nouvel aspect de la vie familiale.

Mme Bauermeister, présidente du comité de l'école, a su présenter avec beaucoup de clarté cet établissement et dégager son rôle social. Pour les élèves de plus de 21 ans, la préparation dure une année. Pour celles qui entrent à moins de 20 ans, elle est de 18 mois.

Les candidates suivent d'abord, à l'école, un enseignement de trois mois, qui comprend 500 heures de ménage, de cuisine ainsi que des cours théoriques sur les régimes divers. Elles font aussi de la couture, du tricot, suivent des cours de puériculture, apprennent à s'occuper des vieillards, à établir des budgets, etc.

Ensuite, elles effectuent un stage de six mois dans des institutions spécialisées (crèches, maternités, homes de vieillards, par exemple) d'où elles reviennent à « Maison claire » pour compléter leurs connaissances pratiques et passer leurs examens.

Le diplôme qu'elles reçoivent leur permet alors de pratiquer leur profession dans tout le pays, un stage de six mois leur donnant la maturité.

Notre époque est fébrile et égoïste, dit-on souvent. Sans doute. Mais il y a aussi — et c'est à ceux-là qu'il faut rendre hommage — des êtres qui ne songent qu'à soulager ceux qui souffrent ou qui rencontrent des difficultés.

ADIJ.